



CHICAGO TITLE
CANADA



Dites oui!

Avenant Protection des transactions (TPE) nouveau et amélioré

UNIQUE À LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES
CHICAGO CANADA – le nec plus ultra de l'assurance titres
offert à nos assurés pour les propriétés résidentielles et
commerciales.

Avantages et caractéristiques

Les conseillers juridiques de l'acquéreur, du prêteur ou du vendeur peuvent dorénavant être couverts par l'avenant protection de transactions. Cet avenant protégera les acheteurs et les prêteurs de propriétés résidentielles ou commerciales contre la perte ou les dommages résultant d'une problématique non identifiée qui pourrait autrement s'avérer litigieuse.

- Protection de l'avocat du vendeur rattachée eu égard à la police propriétaire
- Aucun déductible
- Disponible pour les transactions résidentielles
- Disponible pour les transactions commerciales de moins de 5 000 000 \$
- Aucune limitation de responsabilité autre que le montant de l'assurance
- Aucune date d'expiration – en vigueur pendant toute la durée de la police d'assurance de titres
- Faible prime unique par transaction
- Pas de frais annuels
- Meilleure protection du marché

Résumé de la couverture

L'absence de conformité aux instructions de clôture écrites dans la mesure où elle a une incidence sur l'état de l'intérêt de l'assuré dans les biens assurés dans les cas suivants :

- Erreurs ou omissions dans l'examen des actes et autres documents relatifs à la transaction
- Erreurs ou omissions eu égard aux ajustements
- Omission de procéder à des recherches de titres ou à des recherches hors titres
- Défaut d'obtenir les documents requis
- Fraude, dol ou négligence

Valeur ajoutée

Nos assurés, qu'ils soient le prêteur ou le propriétaire, peuvent se fier à la couverture offerte par ce nouvel avenant pour réclamer en vertu de la police d'assurance plutôt que d'engager une procédure judiciaire contre le conseiller juridique. Cette couverture, qui est unique dans le marché, protège indirectement les avocats agissant pour le compte des parties dans le cadre de transactions immobilières puisque l'assuré peut faire une réclamation directement à l'assureur plutôt qu'au fournisseur d'assurance responsabilité civile (E & O).

Additional Premium

Résidentiel
25 \$ par police
5 \$ avec police simultanée

Commercial		
Montant de la transaction	Prime supplémentaire	Politique simultanée (s'applique au moindre du valeur assurée)
0 \$ à 300,000 \$	50 \$	10 \$
300,001 \$ à 600,000 \$	75 \$	15 \$
600,001 \$ à 2,000,000 \$	100 \$	20 \$
2,000,001 \$ à 5,000,000 \$	125 \$	20 \$

Comment passer une commande

Plateformes de transfert

Disponible pour les commandes résidentielles

Résidentiel

Ontario et ouest du Canada	résidentieltitle@ctic.ca Téléphoner - 1.888.868.4853 Téléc. - 1.866.214.1953
Québec et Canada atlantique	souscription@ctic.ca infoatlantic@ctic.ca Téléphoner - 1.877.849.3113 Téléc. - 1.877.339.3773

CTICExpress – www.ctic.ca

Disponibles pour les commandes résidentielles tant pour les

Commercial

Ontario & Western Canada	commercialtitle@ctic.ca Téléphoner - 1.888.868.4853 Fax - 1.866.214.1953
Québec et Canada atlantique	commercial@ctic.ca infoatlantic@ctic.ca Téléphoner - 1.877.849.3113 Téléc. - 1.877.339.3773

Communiquez avec votre gestionnaire régional pour obtenir une courte séance de formation.

- Il y a des restrictions à l'émission de cet avenant et certaines transactions peuvent ne pas être admissibles pour bénéficier de cette couverture.
- L'émission de cet avenant n'est pas offerte aux prêteurs privés.

Foire aux questions

1. Pourquoi devrais-je demander cet avenant?
Le présent avenant, émis pour une police propriétaire, protégera l'acheteur d'un immeuble résidentiel et commercial contre des problématiques qui pourraient donner lieu à une réclamation en vertu de la politique sur les erreurs et omissions de l'avocat, entraînant ainsi des frustrations tant auprès du consommateur que du conseiller juridique.
2. En quoi cette couverture est-elle différente des erreurs et omissions obligatoires des avocats ou de toute autre protection de cette nature? sur le marché?
L'avenant de protection de transaction est propre à la transaction et n'obligera pas l'assuré à faire une réclamation en vertu d'une autre section de la police ou à intenter un recours judiciaire avant de faire une réclamation à la Compagnie d'assurance titres Chicago Canada. L'assuré peut présenter directement une réclamation en vertu de leur police d'assurance de titres.

3. Comment les réclamations sont-elles traitées?

Lorsqu'une réclamation est soumise, la Compagnie d'assurance titres Chicago Canada enverra un accusé-réception et une enquête visant à acquérir une compréhension complète des faits et des circonstances entourant la réclamation s'amorcera. Cette démarche permettra de déterminer si la réclamation est couverte en vertu de l'avenant. L'assuré, advenant que la réclamation soit couverte, sera par la suite indemnisé.

4. Dans le cas où une police propriétaire et prêt hypothécaire est émise pour une transaction d'achat avec un prix d'achat de 6 M\$ et un financement hypothécaire de 4 M\$, peut-on demander l'avenant Protection de Transaction pour le prêteur seulement ?

Oui, c'est possible, par contre l'avenant Protection de transaction ne sera pas disponible pour la police propriétaire dans le cadre de cette transaction.

Transaction d'achat avec financement hypothécaire (Police propriétaire et police prêt hypothécaire)

- Le Montant d'assurance pour la police propriétaire doit être inférieur ou égal à 5 M\$
- Le montant d'assurance pour la police prêt hypothécaire doit être inférieur ou égal à 5 M\$

Transaction de financement (refinancement / prêt construction / achat) où une police prêt hypothécaire seulement est émise

- Le Montant d'assurance pour la police prêt hypothécaire doit être inférieur ou égal à 5 M\$

Contactez-nous afin que l'avenant Protection de transaction soit ajouté automatiquement à toutes les polices d'assurance titres émises en faveur de vos clients.



Dites oui!

Avis de non-responsabilité : Ce document a pour objectif de fournir des renseignements généraux eu égard à un produit d'assurance titres. Pour plus de détails, veuillez nous contacter pour obtenir une copie complète de la police d'assurance titres. Connu les défauts de titre et de relevé sont soumis à l'examen et à l'approbation des preneurs fermes.

Siège social - Ontario / Ouest du Canada

1-888-868-4853
info@chicagotitle.ca
www.chicagotitle.ca

Bureau du Québec - Québec / Canada atlantique

1-877-849-3113
souscription@ctic.ca
www.ctic.ca